

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : maryse-racine-csssh-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/590f531789509a7bea09e065>

Date d'obtention : 2025-09-11 19:58:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que j'ai une trousse qui m'indique les étapes à suivre. C'est une méthode qui a fait ces preuves.

Qu'il est important de remplir une grille d'évaluation fournie dans la trousse.

C'est une méthode qui permet de stopper plus rapidement ce qui est enclenché.

Qu'il y a des procédures à respecter comme par exemple lors d'une récurrence. Le protocole SEXTO permet de répondre à nos questionnements, de rassurer le jeune et de se faire un portrait plus précis de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

N'ayant jamais eu à faire face à cette situation, je me sens outillée pour affronter une future situation, s'il y a. Les étapes à suivre me guideront ainsi que la formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas le questionner plus qu'il en faut. Respecter la grille d'évaluation. Respecter la confidentialité. Rassurer le jeune. Être à l'écoute dans le non jugement. respecter la procédure. Informer les bonnes personnes